Réf. Farde e-Assemblées : 2555141

N° OJ : 17

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Asbl "Filter Café Filtré Atelier".- Subside : 25.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant l'importance de promouvoir la pratique du sport auprès du grand public

Considérant l'intérêt de permettre la pratique sportive dans l'espace public et pas seulement dans les infrastructures sportives

Considérant l'évènement "Do the loop" pour lequel des contacts ont été pris avec le Département Instruction publique de la Ville et les écoles des autres réseaux

Considérant les crédits disponibles à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 25.000,00 EUR à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2023 à l'asbl Filter Café Filtré Atelier pour l'organisation de l'événement "Do the Loop" et le développement progressif de cette boucle sportive est adopté;

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Parcours (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Budget adapté (Consultable au Secrétariat des Assemblées)